



Réunion du 30 Septembre 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 07

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : TIMOTHEE JOHNSON, JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX

ABSENTS EXCUSES : KILIAN AUTIER, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18

- **Match n.53999793 du 27/09/2025 à 15h entre FUN 87 HL GJ 21 et J.S VEZERE ARDOISE (poule unique)**

Prévu initialement le 27/09/2025 à 15h au terrain d'honneur RUE GEORGES SAND à MAGNAC-LAVAL, se jouera le 18/10/2025, à la même heure au terrain d'honneur RUE GEORGES SAND à MAGNAC-LAVAL.

- **Match n.53999826 du 04/10/2025 à 15h entre GJ EF PAYS NEXON 21 et J.S VEZERE ARDOISE (poule unique)**

Prévu initialement le 06/09/2025 à 15h au stade ROBERT HERBIN à NEXON, reporté au 04/10/2025, se jouera le **01/11/2025**, à la même heure au stade ROBERT HERBIN à NEXON (à la suite du tirage de la Coupe GAMBARDELLA).

Catégorie U17

- **Match n.53999863 du 27/09/2025 à 15h entre OFC FOOTSDUD ESLCL et ST LEONARD DE NOBLAT (poule B)**

La commission rappelle au club d'OFC FOOTSDUD ESLCL que l'utilisation de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende. La commission demande au club de lui transmettre la feuille du match en rubrique **au plus tard le vendredi 3 octobre 2025**, dernier délai.

- **Match n.53999847 du 04/10/2025 à 15h entre RILHAC RANCON CA 1 et BEAUNE LES MINES US 1 (poule A)**

Prévu initialement le 04/10/2025 à 15h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, se jouera le même jour, à **15h30** au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON.

- **Match n.53999919 du 13/09/2025 à 15h entre LIMOGES LAFARGE JS et VERNEUIL S/VIENNE SC 2 (poule D)**

Le club recevant ayant fourni la feuille de match hors délai, LIMOGES LAFARGE JS sera débité d'un montant de **25€** (selon relevé de droits financiers).

- **Match n.53999848 du 04/10/2025 à 15h entre AMBAZAC A.S et GJ BESSINES ANF 87 (poule A)**

Prévu initialement le 04/10/2025 à 15h au stade de la MAZAUURIE à AMBAZAC, se jouera le même jour, à **15h30** au stade de la MAZAUURIE à AMBAZAC.

Catégorie U15

- **Match n.53999962 du 04/10/2025 à 15h entre RILHAC RANCON CA 1 et SAINT LEONARD DE NOBLAT 1 (poule B)**

Prévu initialement le 04/10/2025 à 15h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, se jouera le même jour, à **13h** au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON.

- **Match n.53999956 du 20/09/2025 à 15h entre LIMOGES AVENIR FOOT et ENT. ASSJ RSC (poule B)**

Le club recevant ayant fourni la feuille de match hors délai, LIMOGES AVENIR FOOT sera débité d'un montant de **25€** (selon relevé de droits financiers).

- **Match n.53999946 du 04/10/2025 à 15h entre ENT. NANT COMP et AMBAZAC A.S (poule A)**

Prévu initialement le 04/10/2025 à 15h au stade LE PEU DE CHAUDADE à NANTIAT, se jouera le même jour, à **16h30** au stade municipale, LE PYLONE à COMPREIGNAC.

Tirage des Coupes U15 et U17

Après examen du nombre de équipes engagées dans les différentes catégories, la Commission décide de considérer le 1er tour des Coupes U15 et U17 comme **tour de régularisation**.

- **Coupe U15** : 35 équipes engagées
 - 6 équipes participeront au tour de régularisation (3 rencontres).
 - 29 équipes seront exempts.
 - Les 3 vainqueurs de ces rencontres rejoindront les 29 équipes exempts.
 - Ainsi, **32 équipes** prendront part au prochain tour.
- **Coupe U17** : 27 équipes engagées
 - 22 équipes participeront au tour de régularisation (11 rencontres).
 - 5 équipes sont exempts.
 - Les 11 vainqueurs rejoindront les 5 équipes exempts.
 - Ainsi, **16 équipes** prendront part au prochain tour.

La commission informe que le tirage des Coupes U15 et U17 a eu lieu ce 30 septembre 2025 au siège du district. Il est consultable uniquement sur le site du District, dans la rubrique « Épreuves ».

WEEK-END FUTSAL

Pour rappel, le week-end Futsal sera organisé à la trêve hivernale.

La date vous sera communiquée prochainement.

Obligatoire pour tous les clubs dans les catégories U18 - U15 et U17

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION

- Le Mardi 7 Octobre 2025 à 18h30

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

Le tirage de la Coupe U18 INTERDISTRICTS aura lieu le mardi 7 OCTOBRE 2025.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président